

Election du Bureau de l'OPPBTP : Jean-Marie KERHERNO, réélu Président Christian BAIX, réélu vice-Président

Jean-Marie KERHERNO, membre titulaire représentant la Fédération des SCOP du BTP, et Christian BAIX, membre titulaire représentant la Confédération Générale du Travail CGT, viennent d'être respectivement réélus Président et vice-Président de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, lors de la dernière réunion du Conseil du comité national du 1^{er} février 2023.

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics est le conseil de la branche du BTP pour la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Sa structure paritaire est composée de 20 membres représentant les organisations professionnelles et syndicales des branches, assistée d'un représentant de l'Etat, d'un représentant de la CNAM et de Paul DUPHIL, actuel secrétaire général.

Élu pour un mandat d'un an renouvelable une fois, le Bureau veille à l'exécution des décisions du Conseil du comité national et au fonctionnement régulier des services de l'organisme.



Jean-Marie KERHERNO

Jean-Marie KERHERNO est chargé de mission Mutualisation à la Fédération des SCOP du BTP. Il a exercé sa carrière à la STPEE, SCOP d'électricité de 200 collaborateurs, de 1979 à 2015 dont 18 ans en tant que PDG. Il est membre du Conseil du comité régional Ile-de-France de l'OPPBTP de 1987 à 1999 (Président en 1995 et 1996) et du Conseil du comité national depuis 1999 (Président en 2006, 2007 et 2022 et vice-Président en 2020 et 2021).



Christian BAIX

Christian Baix a exercé dans le BTP en Belgique de 1978 à 2001, puis comme salarié de l'entreprise Imhoff filiale du groupe Vinci-Energies de 2001 à 2016. Il est actuellement salarié de l'entreprise Millot, filiale du groupe Vinci-Energies. Il est par ailleurs membre de la commission financière de contrôle de la Fédération Nationale des Salariés de la Construction, Bois et Ameublement CGT depuis 2011 et membre du conseil du comité national de l'OPPBTP depuis 2013 (vice-Président en 2022).

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

